

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, en présence de public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce dixième jour d'août deux mille vingt-et-un à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Trois (3) personnes composent le public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 229-08-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021
- 1.4 Dépôt sommaire de la correspondance reçue
- 1.5 Adoption et approbation des comptes
- 1.6 Séance ordinaire du 6 octobre 2021
- 1.7 Vente de terrains par appel d'offres public - Chemin de la Belle-Montagne
 - Résultat de l'ouverture des offres
 - Immeuble n° 1 : Lots 5 334 131 et 5 335 008 du Cadastre du Québec
 - Immeuble n° 2 : Lots 5 334 130 et 5 335 005 du Cadastre du Québec
- 1.8 Mutuelle des municipalités du Québec
 - Rapport de thermographie
- 1.9 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Administration générale »
 - Signatures de contrats de vente

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Sécurité publique »
 - Ministère de la Sécurité publique – Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022
 - Regroupement des services sécurité incendie :
 - Procès-verbal du 6 juillet 2021
 - Procès-verbal du 3 août 2021
 - Offre de services Embauche Directeur-Directrice Service de sécurité incendie

3. TRANSPORT

- 3.1 Travaux de voirie
 - Pavage
- 3.2 Réfection chemin du Bout-du-Monde
- 3.3 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Hygiène du milieu »

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 Commission municipale du Québec
 - Confirme la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour la Maison de jeunes au bout du monde de Saint-Paulin
- 5.2 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Santé et bien-être des citoyens »
 - Ministre responsable de la région de la Mauricie
 - Aide financière pour le CPE *Les services de garde Gribouillis*

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 O.T.J. St-Paulin inc.
 - Demande pour l'utilisation de l'église
 - Demande pour l'installation d'une tête-à-trou sur le parterre du Sacré-Cœur
 - Demande pour la mise en ligne d'un microsite Internet
- 7.2 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Loisirs et culture »
 - Procès-verbal de l'O.T.J. Saint-Paulin inc. du 20 juillet 2021

8. PAROLE AU PUBLIC

9. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 18 AOÛT 2021 À 20H00

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021

Résolution no 230-08-2021

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du septième jour de juillet deux mille vingt-et-un.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du septième jour de juillet deux mille vingt-et-un soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

PRÉSENTATION DES COMPTES

DÉBOURSÉS

9747	CENTRE DE RÉNOVATION ST-PAULIN		
	2074387: Corde de nylon et liquiede de		
9748	démarrage	6.11 \$	
et	2074437: Matériel - projet de fleurs géantes	814.57 \$	
9749	2074566: Pailis - JAE-Lafèche	41.29 \$	
	2074570: Matériel pour entretien JAE-Lafèche,		
	voirie et caserne incendie	15.33 \$	
	2074576: Matériel pour réno sacristie	17.21 \$	
	2074660: Matériel entretien aqueduc et		
	tracteur	2.23 \$	
	2074707: Matériel - caserne, voirie et centre		
	multiservice Réal-U.-Guimond	58.79 \$	
	2074719: Entretien - centre multiservice Réal-U.-		
	Guimond	27.53 \$	
	2074759: Matériel - projet de fleurs géantes	22.73 \$	
	2074764: Filtres pour bâtiment de service étang	11.33 \$	
	2074819: Matériel - maintenance presbytère	26.89 \$	
	2074820: Ponceaux pour servitude rue Plourde	1 724.55 \$	
	2074839: Matériel - projet fleurs géantes	12.40 \$	
	2074908: Débouchoir - ventouse et équerre	16.87 \$	
	2074941: Matériel - projet fleurs géantes	2.96 \$	
	2074943: Peinture pour lignage	1 541.72 \$	
	2074957: Matériel - projet fleurs géantes	21.88 \$	
	2075223: Matériel - projet fleurs géantes	16.51 \$	
	2075278: Retour peinture et bois traité pour		
	banc de parc	-2.83 \$	
	3044323: Matériel pour échantillonneurs rang		
	Saint-Louis et Grand-Rang	51.68 \$	
	3044343: Matériel pour échantillonneurs rang		
	Saint-Louis et Grand-Rang	-51.68 \$	
	3044344: Matériel - entretien église	46.49 \$	
	3044349: Bague pour installation		
	échantillonneurs	2.06 \$	
	3044500: Matériel - échantillonneurs d'aqueduc	8.53 \$	
	3044735: Matériel - projet fleurs géantes	179.94 \$	
	3044749: Matériel - projet fleurs géantes	10.29 \$	
	3044766: Mèches et rondelle plate de zinc	36.38 \$	
	3044879: Filtre pour réservoir eau potable	9.68 \$	
	3044907: Piles pour appareils de muses et		
	lumière de poche	33.31 \$	4 704.75 \$
9750	VILLENEUVE CÉDRIC		
	000001: Remboursement de taxes		1 378.32 \$

9751	CONSTRUCTION DJL INC. 5000254261: Asphalte froide pour travaux de voirie		288.96 \$
9752	LOCATION C.D.A. INC. 82024: Location plaque vibrante		175.47 \$
9753	MICHEL LESSARD 49660: Angle en fer pour installation fleurs géantes		247.78 \$
9754	MINISTRE DES FINANCES LSB037076-LSB: Droits annuels - classe D – barrages		246.00 \$
9755	PROTECTION INCENDIE CFS LTEE 0111517: Chandail réfléchissant - équipement de sécurité		59.68 \$
9756	SERVICE PLUS G.M. 4344: Fauchage des abords de route été 2021		3 966.64 \$
9757	SITECH QM 26593: Piquets pour travaux voirie rang Saint-Louis		68.99 \$
9758	SOGETEL INC 9256859 : 819-268-2026 9256982 : 819-101-2439 9256983 : 819-268-2739 9256984 : 819-268-5594 9256985 : 819-268-5139	669.07 \$ 23.00 \$ 109.22 \$ 91.33 \$ 48.28 \$	940.90 \$
9759	L'UNION-VIE Vers. 2020-07 : Mensualité assurance collective-		2 231.09 \$
9760	VILLE DE LOUISEVILLE 2021-000358: Location d'appareil à pression pour boyaux		143.72 \$
	TOTAL DES DÉBOURSÉS		<u>14 452.30 \$</u>

PRÉLÈVEMENTS

1130	HYDRO-QUÉBEC Fact 615-402-411-823 : 2841 Laflèche		1 079.90 \$
1131	HYDRO-QUÉBEC Fact 657-702-317-411 : Eclairage public		711.30 \$
1132	BELL MOBILITÉ INC. Fact 2021-06-24 : Mensualité cellulaire		78.71 \$
1133	CANADIEN NATIONAL Fact 91583838 : Entretien passage à niveau		326.50 \$

1134	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE Vers. 2021-06 : Remise fond de pension – Période 2021-06	2 937.50 \$
1135	INFO PAGE Fact INV-004512 : Mensualité système avertissement incendie	66.51 \$
1136	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC Vers. 2021-06 : Remises Provinciales – Période 2021-06	10 070.73 \$
1137	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA Vers. 2021-06 : Remises fédérales - taux réduit - Période 2021-06	3 248.52 \$
1138	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA Vers. 2021-06 : Remises Fédérales – Taux régulier - Période 2021-06	195.87 \$
1139	HYDRO-QUÉBEC Fact 633-402-378-433 : 3630, chemin des Cèdres	70.50 \$
1140	HYDRO-QUÉBEC Fact 634-302-377-525 : 3051, rue Bergeron	<u>777.38 \$</u>
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	<u>19 563.42 \$</u>
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>34 015.72 \$</u>

CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier

PAIEMENT DES COMPTES

Résolution no 231-08-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÉDURE PARTICULIÈRE
POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme président d'élection pour l'élection générale du 7 novembre 2021, a donné les précisions suivantes, concernant les membres du conseil qui pourront siéger à la séance ordinaire du 6 octobre 2021 :

- La *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*, et le règlement qui en découle, ont apporté un changement au calendrier électoral, créant « une zone grise » entre la fin de la période de mise en candidature et la dernière journée où il est possible pour un conseil de siéger en octobre;
- La fin des mises en candidature a été devancée au 1er octobre 2021, à 16 h 30, et la dernière journée où il est possible pour un conseil actuel de siéger, en octobre, est le 8 octobre avant 16 h 30, à moins d'une mesure exceptionnelle;
- Pour la séance ordinaire du 6 octobre 2021, du conseil municipal de Saint-Paulin, il est établi que les membres suivants pourront siéger :
 - Les candidats élus, par acclamation, le 1^{er} octobre 2021 et **assermentés** avant la tenue de la séance;
 - Le membre du conseil sortant, dont une personne a été élue, par acclamation, à son poste, le 1^{er} octobre 2021, mais qu'elle n'est pas assermentée, avant la tenue de la séance,
 - Les membres du conseil sortants dont un scrutin est nécessaire, le 7 novembre.

**DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS
CHEMIN DE LA BELLE-MONTAGNE
IMMEUBLE N^o 1 : LOTS 5 334 131 ET 5 335 008
DU CADASTRE DU QUÉBEC
DÉPÔT DU RAPPORT D'OUVERTURE DES OFFRES REÇUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport d'ouverture des offres d'achat publique, concernant la vente de l'immeuble 1, chemin de la Belle-Montagne.

Ledit rapport est reproduit ci-dessous.

RAPPORT D'OUVERTURE PAR OFFRE D'ACHAT PUBLIQUE

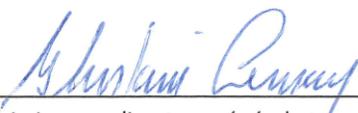
Vente de l'immeuble no 1, chemin de la Belle-Montagne

Tel que demandé dans l'appel d'offre d'achat publique pour la vente de l'immeuble no 1 chemin de la Belle-Montagne, les offres reçues avant 14h30, le 9 août 2021 ont été ouvertes par monsieur Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier en présence de madame Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et madame France Côté, secrétaire-réceptionniste, le même jour après 14h30 en présence de :

- Monsieur Félix Dupuis, résident au 2450, chemin de la Belle-Montagne
- Monsieur Claude Frappier, maire de Saint-Paulin

L'offre reçue est :

NOM DE LA PERSONNE	PRIX (montant avant taxes)
Carmen Savard	9 600.00\$

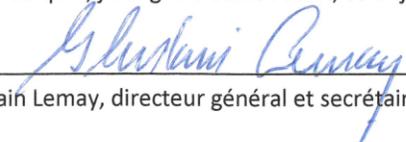

Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier


Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe


France Côté, secrétaire-réceptionniste

Après l'analyse de l'offre reçue, l'offre est conforme à l'offre d'achat publique.

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Paulin, ce 9^e jour d'août 2021.


Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier

**DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS
CHEMIN DE LA BELLE-MONTAGNE
IMMEUBLE N^o 2 : LOTS 5 334 130 ET 5 335 005
DU CADASTRE DU QUÉBEC
DÉPÔT DU RAPPORT DES OFFRES D'ACHAT PUBLIQUES**

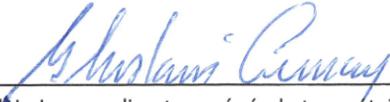
Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport concernant les offres d'achat publiques, au sujet de la mise en vente de l'immeuble 2, chemin de la Belle-Montagne.

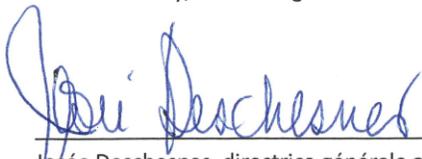
Ledit rapport est reproduit ci-dessous.

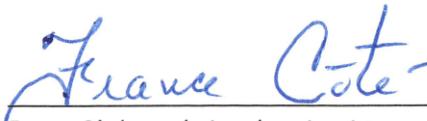
RAPPORT D'OUVERTURE PAR OFFRE D'ACHAT PUBLIQUE

Vente de l'immeuble no 2, chemin de la Belle-Montagne

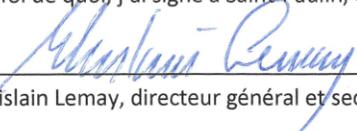
Aucune offre n'a été reçue pour l'appel d'offre d'achat publique pour la vente de l'immeuble no 2 chemin de la Belle-Montagne.


Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier


Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe


France Côté, secrétaire-réceptionniste

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Paulin, ce 9^e jour d'août 2021.


Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier

**CONDITIONS DE VENTE
DES TERRAINS : LOTS 5 334 130 ET 5 335 005
DU CADASTRE DU QUÉBEC
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE D'ACHAT**

Résolution no 232-08-2021

Considérant que des personnes ont demandées à la municipalité d'acheter les terrains connus comme étant les lots 5 334 130 et 5 335 005 du cadastre du Québec et se sont désistées, par la suite;

Considérant que par l'adoption de la résolution 202-07-2021, le conseil municipal a décidé, de procéder par appel d'offres d'achat publiques, pour la vente de ses deux immeubles, sur le chemin de la Belle-Montagne et a établi les conditions de vente;

Considérant que les personnes intéressées avaient jusqu'à 14 h 30, le 9 août 2021, pour déposer une offre d'achat, sur le document préparé à cette fin;

Considérant qu'aucune offre d'achat n'a été soumise pour l'immeuble comprenant les lots 5 334 130 et 5 335 005, du cadastre du Québec;

Considérant que la municipalité est toujours disposée à vendre ledit immeuble, mais seulement aux conditions énoncées dans la résolution 202-07-2021 et dans le document d'offres d'achat publiques, pour l'immeuble 2;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier et il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à accepter la première offre d'achat, qui pourrait être faite, pour l'immeuble comprenant les lots 5 334 130 et 5 335 005, du cadastre du Québec, correspondant intégralement aux conditions de vente énoncées par la résolution no 202-07-2021 et dans le document qui a servi pour l'appel d'offres d'achat publique et a signé un document à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, permettant d'amorcer les démarches pour la cession de l'immeuble, à l'acheteur, comme il se fait lors de la vente de terrains dans le développement résidentiel des rues Matteau et Camille-Michaud.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RAPPORT DE THERMOGRAPHIE
PRÉPARÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE TARDIF
EN DATE DU 4 AOÛT 2021
SUIVI ET CORRECTIFS À APPORTER**

Résolution no 233-08-2021

Considérant que le 4 août 2021, madame Océane Ouhayoun, adjointe administrative | Gestions des risques, à la Mutuelle des municipalités du Québec, a fait parvenir, par courriel, le rapport de thermographie, préparé par monsieur Philippe Tardif;

Considérant qu'une copie dudit rapport a été transmise à tous les membres pour discussion;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis et il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les mesures, afin que les correctifs nécessaires, aux recommandations demandées dans le rapport de thermographie, soient effectués, dès que possible et de façon sécuritaire.
- D'informer la Mutuelle des municipalités du Québec, que la municipalité effectuera, les correctifs demandés, dans les plus brefs délais.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021

COMPTE-RENDU DU SECTEUR « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Dans le secteur «Administration générale», les informations suivantes ont été données :

Signatures de contrats de vente :

- La signature pour la vente du Lot 5 334 047 du Cadastre du Québec à monsieur Joël Malo a eu lieu le 9 juillet 2021.

La vente a été publiée le 12 juillet 2021 sous le numéro 26 496 194.

- La signature pour la vente du Lot 5 333 971 du Cadastre du Québec à madame Pierrette Blanchard a eu lieu le 5 août 2021.

La vente a été publiée le même jour sous le numéro 26 562 727.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 **COMPTE-RENDU SECTEUR « SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

Dans le secteur «Sécurité publique», les informations suivantes ont été données :

- Correspondance par courriel, datée du 5 août 2021, de monsieur Jean Savard, pour Katia Petit, sous-ministre associée au ministère de la Sécurité publique donnant des explications concernant les inspections et vérifications en sécurité incendie, qui seront effectuées en 2021-2022;
- Dossier : Regroupement des services sécurité incendie / Dépôt des documents suivants :
 - Procès-verbaux des réunions du Comité provisoire, du 6 juillet et du 3 août 2021.
 - Copie de l'offre de services professionnels de Claude Grenier, ressources humaines inc, datée du 9 août 2021, pour le processus d'embauche du directeur – directrice du Service de sécurité incendie.

(Cette offre a été acceptée, conformément à la résolution no 208-07-2021)

TRAVAUX DE PAVAGE **DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION** **PAR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Résolution no 234-08-2021

Considérant qu'il y a lieu de procéder au pavage de la virée de la rue Plourde, ainsi qu'une section du rang Saint-Louis;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier et il est résolu de mandater le Service technique de la MRC de Maskinongé, pour préparer le devis pour demander des soumissions, par invitation, pour le pavage de la virée de la rue Plourde et d'une partie du rang Saint-Louis et que des invitations soient envoyées aux différentes firmes.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021
COMPTE-RENDU DU SECTEUR « TRANSPORT »

Concernant le secteur «Transport», monsieur le maire a donné un compte rendu des différentes démarches qui ont été faites pour l'octroi d'aide financière pour la réfection du chemin du Bout-du-Monde.

Il a mentionné qu'il faisait différentes démarches pour avoir des subventions, pour la réfection du chemin du Bout-du-Monde et du Grand-Rang.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021
COMPTE-RENDU DU SECTEUR « HYGIÈNE DU MILIEU »

Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021
COMPTE-RENDU SECTEUR « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »

Monsieur Mario Lessard, conseiller répondant du secteur «Santé et bien-être des citoyens» a donné les informations suivantes :

- Monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie – Octroi d'une aide financière de 2 500\$, pour le CPE *Les services de garde Gribouillis*. (Travaux d'aménagement d'un balcon à l'étage)
- Commission municipale du Québec : Décision confirmant la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, à La Maison de Jeunes AU BOUT DU MONDE de St-Paulin, à l'égard de l'Immeuble situé au 1811, rue Dampousse, sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin (Dossier : CMQ-58052-003 (31463-21))

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021
COMPTE-RENDU SECTEUR « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE »

Le conseiller répondant du secteur «Aménagement, urbanisme et zonage», monsieur André St-Louis, a signalé que le 11 août 2021, il assistera à une rencontre concernant le projet d'agrandissement du parc industriel.

LE PARTY DE GUIMAUVES GÉANTES
DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE

Résolution no. 235-08-2021 * voir note

Considérant qu'il est prévu que, de façon concomitante à la tenue de la deuxième édition de l'activité de décoration de *Guimauves Géantes* à l'automne 2021, il est prévu, tout comme lors de la première édition tenue en 2020, qu'une exposition de *Guimauves Géantes* décorées soit tenue aux alentours de l'église municipale de Saint-Paulin et ce, tel que demandé sur le formulaire de demande fourni à la Municipalité de Saint-Paulin à cette fin, par l'O.T.J. St-Paulin inc.;

Considérant qu'il est prévu que la deuxième édition de cette exposition, nommée *Le Party de Guimauves Géantes*, se tienne les 16 et 17 octobre 2021;

Considérant que pour bonifier l'activité, il est prévu que soit installé un comptoir où seront vendues des denrées alimentaires et des boissons alcooliques, ledit comptoir faisant office de *Café-Bistro du Géant*;

En conséquence et après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin autorise l'O.T.J St-Paulin inc. à utiliser de l'espace intérieur de l'église municipale de Saint-Paulin lors de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* les 16 et 17 octobre 2021, pour y installer le *Café-Bistro du Géant*, c'est-à-dire le comptoir où seront notamment vendues des denrées alimentaires et des boissons alcooliques.

Il est entendu que la consommation, des denrées alimentaires et des boissons alcooliques, devra être faite à l'extérieur de l'église, et cela dans le périmètre établi par l'O.T.J. St-Paulin inc. pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Résolution modifiée par la résolution no 251-08-2021 adoptée lors de la séance d'ajournement du 18 août 2021.

**LÉGENDE DU *GÉANT COSMIQUE*
RÉALISATION D'UNE TÊTE-À-TROU
ACHAT DU MATÉRIEL
DEMANDE D'AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

Résolution no. 236-08-2021

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin inc. envisage d'exploiter de façon optimale le positionnement « *Entre le Vrai et l'Imaginaire* », notamment en ce qui a trait à la légende du *Géant Cosmique* à l'origine des *Guimauves Géantes* et des lampadaires transformés en *Fleurs Géantes*;

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin inc. souhaite réaliser une tête-à-trou avec cette thématique, c'est-à-dire un panneau vertical, sur une façade duquel seront illustrés divers éléments thématiques propres à la légende du *Géant Cosmique*, et au travers duquel des trous seront pratiqués afin de permettre à tout un chacun, installé derrière le panneau, de mettre son visage vis-à-vis, et de faire partie momentanément de l'illustration, pendant qu'une autre personne photographie la scène par exemple;

Considérant que les bénévoles de l'O.T.J. St-Paulin inc. s'occuperont de la confection de ladite tête-à-trou, à l'aide notamment de certains items devant être confectionnés par un fournisseur, et que l'emplacement souhaité pour l'installer serait le parterre du Sacré-Cœur en face de l'église municipale;

Considérant que ce projet contribuerait à l'accroissement du pouvoir d'attraction du cœur du noyau villageois, inciterait les visiteurs de passage à faire un arrêt à Saint-Paulin et mettrait la table de façon à favoriser l'interactivité et l'immersion du public au sein du positionnement « *Entre le Vrai et l'Imaginaire* »;

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin inc. demande à la municipalité, l'autorisation d'installer, la tête-à-trou, au parterre du Sacré-Cœur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu, que la municipalité de Saint-Paulin autorise l'installation d'une tête-à-trou, sur le parterre du Sacré-Cœur, le tout tel que demandé par l'O.T.J. St-Paulin inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O.T.J. ST-PAULIN INC
DEMANDE D'INTÉGRATION D'UN MICROSITE
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution no 237-08-2021

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin inc. demande l'autorisation qu'un microsite au nom de l'organisme soit intégré au site Internet de la municipalité de Saint-Paulin, pour mieux promouvoir leur organisme (Référence résolution 50-07-2021 de l'OTJ)

Considérant qu'avant que les membres du Conseil prennent une décision sur cette demande, le directeur général signale les points suivants :

- Autoriser l'intégration d'un microsite d'un organisme sur le site Internet de la municipalité, risque d'apporter d'avoir des inconvénients, comme :
 - L'utilisateur peut avoir de la difficulté à démêler si l'information provient de la municipalité ou de l'organisme.
 - L'organisme peut mettre des informations qui vont à l'encontre des objectifs de la municipalité.
 - L'organisme décide de la ou des personne (s) qui aura auront la gestion du microsite.
- La direction municipale (directeur général et directrice générale adjointe) demande qu'elle et les employés municipaux soient complètement dégagés de toute responsabilité, concernant un microsite d'un organisme sur le site Internet de la municipalité et cela au niveau du suivi, de l'information diffusée, etc.

Après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

Que ce Conseil accepte qu'un microsite au nom de l'O.T.J. St-Paulin inc., soit intégré au site Internet de la municipalité de Saint-Paulin, conditionnellement à ce que l'organisme se dote d'un code d'éthique, bien identifié.

Il est entendu que la présente résolution dégage, de toute responsabilité, la direction générale ainsi que tous les employés municipaux relativement au microsite et cela tant au niveau du suivi, de son contenu, etc.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**VENTE DE BAZAR EN AVANT DE L'ÉGLISE
4, 5 ET 6 SEPTEMBRE 2021**

Résolution no 238-08-2021

Considérant que des personnes souhaiteraient faire une vente de bazar, en avant de l'église municipale, les 4, 5 et 6 septembre 2021;

Après discussion, madame la conseillère Claire Boucher propose qu'une vente de bazar, puisse se faire en avant de l'église municipale, les 4, 5 et 6 septembre 2021.

L'autorisation s'adresse à toute personne intéressée à y participer.

Chaque participant est responsable de son organisation (Publicité, tables, chaises, etc.)

La municipalité ne fait que prêter le terrain.

Monsieur le conseiller André St-Louis, appuie la proposition.

Le vote se prend :

Les conseillers, Claire Boucher, André St-Louis et Jacques Frappier, vote pour la proposition.

Monsieur le conseiller Mario Lessard, vote contre la proposition ayant préféré que l'activité, se tienne au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, pour plus de sécurité.

Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote.

La proposition est donc adoptée à la majorité 3 pour, 1 contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021
COMPTE-RENDU SECTEUR « CULTURE ET LOISIRS »**

Dans ce secteur, dépôt du procès-verbal de l'O.T.J. St-Paulin inc. de son assemblée du 20 juillet 2021.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur André Bellefeuille : Il est venu expliquer la problématique qu'il vit concernant le branchement de sa propriété située au 3850, chemin de la Robine au réseau d'égout municipal, à cause de la pompe qui a été installée.

Il demande de régler le problème.

Réponse : Le nécessaire va être fait.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 18 AOÛT 2021 À 20H00

Résolution no 239-08-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que la séance soit ajournée au mercredi 18 août 2021 à 20h00.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : _____ maire

Signé : _____ secrétaire-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ maire